

Créer de vraies commissions communales et les ouvrir à des personnes extérieures au Conseil Municipal.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, a créé 14 commissions :

- finances
- urbanisme
- culture et tourisme
- communication
- manifestations et festivités
- développement durable et citoyenneté
- commerce et artisanat
- bâtiments et équipements publics
- voirie et réseaux
- vie locale et associative
- affaires scolaires
- petite enfance, enfance et jeunesse
- prévention des risques et sécurité
- agriculture et forêts

A ce jour, 3 comités consultatifs ont été ouvert à des habitants non élus :

- Développement durable et citoyenneté
- Prévention de risques et sécurité
- Commission Culture et tourisme